

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-702389
125111
Complémentaire

Maladie **Dentaire** **Optique** **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent(e) : 14.99

Matricule : 14.99 Société : RAM

Actif **Pensionné(e)** **Autre**

Nom & Prénom : BEN YADDA Moustapha

Date de naissance : 03-06-54

Adresse : 19 Rue BAALBAK ETG 2 N° 6
BEN YADDA CAS

Tél. : 06 33 30 33 63 Total des frais engagés : 350 + 226 + 29,15 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cachet du médecin :

Complémentaire
Fvr Conjoint

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : **Lui-même** **Conjoint** **Enfant**

Nature de la maladie : ONDADES Fatzia

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 25/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Ben YADDA

Actes Paramédicaux						العمليات المساعد الطبيين
تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ cotation NGAP	عدد العمليات Nbre d'actes	المبلغ المفوتر Montant facturé	توقيع وطابع المساعد الطبي Signature et Cachet du Paramédical	
INPE et code à Barres						
INPE et code à Barres						

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

نارخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	Lettre clé+ cotation NGAP / NABM	المبلغ المدفوع Montant facturé	Signature et Cachet du Radiologue ou Biologiste
INPE et code à Barres				
INPE et code à Barres				

جريدة الوصفات التي تم تنفيذها والتجهيزات الطبية الممونة
Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

توقيع وطابع الصيدلي أو ممون التجهيزات الطبية

10/03/2022	29,10	INPE et code à Barres 0102010101010101
10-5-2022	226,60	INPE et code à Barres 092043483

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire

Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total

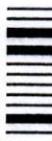
	<p>بيان تعويضات التأمين الصحي الإجباري</p> <p>RELEVE DES PRESTATIONS AMO</p>	 <p>الضمان الاجتماعي CNSS</p>	مديرية التأمين الصحي الإجباري Direction de l'Assurance Maladie Obligatoire
			REF : 610-2-06 : مرجع رقم
	Référence structurée : 220718752761796	Emis à Casablanca le : ٢٠٢٢	Page : 1
	Identifier de la famille تعريف العائلة N° d'immatriculation : 160184117 Règlement du mois : 07/2022 Mode de paiement : Virement	OUDADES FOUZIA 19 RUE BAALABA 2EME ETG BEN JDIA ALSACE LORRAINE CASABLANCA 2012	
	Informations : معلومات :		

مراجع الإشعار بالاستلام Référence accusé de réception	تاريخ العلاج Date de soins	العمليات Actes	مهنيو الصحة Prestataires de soins	مبلغ المصاريف Montant de la dépense	التعريفة المرجعية Tarif de référence	المعامل Coeff.	الكمية Quantité	أساس التعويض Base de remboursement	نسبة التعويض Taux de remboursement%	مبلغ التعويض Montant remboursé
OUDADES FOUZIA										
080463177	10/05/2022	CNP	MR ELKARDI MOHAMED PHARMACIE NOUVELLE	350,00	190,00	1,00	1,00	190,00	70	133,00
080463177	10/05/2022	PH		255,70	187,70	1,00	1,00	187,70	70	131,39
Total remboursé pour FOUZIA										264,39
Total général remboursé										264,39

Sauf erreur ou omission

ما عدا خطأ أو نسيان

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Depakinne chrono 500mg
cp pel b30
P.P.V : 113,30 DH
6 118001 081373



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain seba Casablanca
Depakinne chrono 500mg
cp pel b30
P.P.V : 113,30 DH

Nordaz® 15 mg
30 comprimés Masticables
PROMOPHARMA
6 118000 240549



10/07/12

MADARS Furzia

117 280981

Makhlouf Driss 10/07/12 113,3002

AS

PHARMACIE AOURIR
52, Rue Lagranta - Oasis
Casablanca
0522 99 31 23

29,13

SHARAF AOURIR
FOUDI Khadija
52, Rue Lagranta - Oasis
0522 99 31 23 Casablanca

SV

16/07
06 1661 322

226,60

DR EL HADDECH PSYCHIATRE
Angle rue Anfa Clubs et rue des Plateformes 1
Casablanca 20200 Maroc
Tél : +212 522 774 170 • Fax : +212 522 051 520 • E-mail : contact@villadeslilas.ma
www.villadeslilas.ma • cliniquevilladeslilas

2011/08/12

Clinique Villa des Lilas, Projet Casa Anfa, Angle rue Anfa Clubs et rue des Plateformes 1, Casablanca 20200, Maroc
Capital : 10.000.000 Dh • ICE : 001740813000078 • RC : 358865 • IF : 40238961 • TP : 36002344 • CNSS : 8596283
Tél : +212 522 774 170 • Fax : +212 522 051 520 • E-mail : contact@villadeslilas.ma
www.villadeslilas.ma • cliniquevilladeslilas